



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'**ISERE**
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 038

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
AICA	400,00 €	-	400,00 €
ARCHE DE ROGER	-	-	350,00 €
ASSOCIATION DES CLASSES	200,00 €	-	200,00 €
BOULES ET PETANQUES BALMOLANES			150,00€
CLUB CREATIF DE LA BALME	150,00 €	500,00 € €	150,00€
CLUB DES RETRAITES	350,00 €	350,00 €	350,00€
COOPERATIVE SCOLAIRE (82 ELEVES x10€)	980,00 €	820,00 €	820,00€
GYM VOLONTAIRE	500,00 €	-	500,00€

.../...

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
LA TRAILLE	400,00 €	-	400,00 €
LAURENT CLERC	450,00 €	-	450,00€
LES BONS COPAINS ⁽²⁾	300,00 € ⁽²⁾	500,00 €	300,00€ ⁽¹⁾
ORIGINAL COUNTRY	200,00 €	-	200,00€
PARADIS DES BAMBINS	150,00 €	-	200,00€

⁽¹⁾ Sous condition d'une représentation dans l'année

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

